



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Aide sociale à l'enfance - Procès de Châteauroux :** Le groupe écologiste dénonce le silence incompréhensible du président du Département du Nord

Lille, le 21 octobre 2024,

La semaine dernière avait lieu au tribunal de Châteauroux, le procès où 18 personnes comparaissent pour graves maltraitements sur dix enfants confiés par l'Aide Sociale à l'Enfance du Nord, qu'ils ont hébergés entre 2010 et 2017 dans l'Indre, la Haute-Vienne et la Creuse.

Le groupe écologiste apporte son soutien aux victimes et se fait le relais d'interrogations légitimes. Nous réaffirmons également notre soutien aux agent·es actuel·les de l'ASE du Nord. Plus jamais ça ! Toutes et tous attendent des changements en profondeur pour que cela ne se reproduise pas.

Dans cette affaire, le Département a doublement fauté en confiant des enfants à des familles d'accueil sans agrément et en leur versant des indemnités durant sept ans à hauteur de 630 000 euros semble-t-il, sans déclaration aux services fiscaux.

Le groupe écologiste déplore que le Département du Nord ne se soit pas porté partie civile dans ce procès. Nous regrettons également que le Département n'ait pas proposé de prendre en charge les frais des jeunes victimes.

Dès le 2 octobre 2024, notre groupe a envoyé un courrier au président du Département sur cette affaire, sans réponse à ce jour.

Le Président du Département du Nord a déclaré ne pas vouloir s'exprimer sur cette affaire en cours d'examen.

**Ce silence du Président du Département du Nord aujourd'hui est incompréhensible.**

**Se taire, c'est ne pas reconnaître les violences qu'ont subies les victimes.**

**Se taire, c'est aussi laisser peser la responsabilité sur l'ensemble des agent.es du Département du Nord, aujourd'hui en fonction.**



Aujourd'hui, le groupe écologiste souhaite que le Département du Nord collabore activement à faire toute la lumière sur cette affaire douloureuse.

Alors que l'association Innocence en danger, qui s'est constituée partie civile au procès, a lancé un appel à témoin (une soixantaine d'enfants pourrait être concernée), le Département du Nord doit contribuer à retrouver l'ensemble des jeunes concerné-es.

Le Département du Nord doit également chercher à recouvrir les indemnités indûment versées, pour créer, par exemple, un fonds de soutien aux anciens enfants placés.

Ce scandale doit être un sursaut pour une prise en compte réelle et digne de la protection de l'enfance en général et de l'Aide sociale à l'enfance en particulier, et mettre fin à des maltraitances institutionnelles engendrées par un système à bout de souffle.

Les enfants placés ont longtemps été absents de l'espace public. **Il doit y avoir un avant et un après procès de Châteauroux**, en termes d'évaluation et de contrôle, mais aussi de moyens financiers et humains mis à disposition, notamment en terme de prévention.

### Contacts presse

Martin Besnier, secrétaire général du groupe écologiste au Département du Nord  
07.81.50.06.46 - martin.besnier@lenord.fr